

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 33 (1976)
Heft: 3

Rubrik: J+S informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Informations

Informations générales

Modifications de directives (form. 30.93.401)

Cours de branche sportive sous forme de camp (pt. 2.1.4)

Les moniteurs de camp J + S possédant une reconnaissance générale peuvent être engagés dans toutes les branches sportives, excepté les cours d'alpinisme et d'excursion à skis. Par «camp» on entend toutes les parties d'un cours qui durent au moins 6 unités d'enseignement consécutives et qui exigent de passer la nuit hors du domicile.

a) Sont reconnus comme *moniteurs de camp J + S* avec une reconnaissance générale:

- les moniteurs de camp J + S 2 ou 3 qui ont été formés dans des cours généraux de moniteurs de camp J + S;
- les moniteurs J + S 3 de la branche excursion et plein air sont reconnus généralement comme moniteurs de camp J + S 2.

Les qualifications de moniteur de camp attribuées dans des cours de moniteurs des différentes branches sportives restent limitées à ces branches sportives.

b) Peuvent être engagés comme *chefs de cours*, les moniteurs de camp J + S à condition qu'ils possèdent une reconnaissance J + S dans la branche sportive correspondante. Le droit d'engagement n'est valable que pour les cours de branche sportive dont au moins 50 pour cent de la durée totale sont programmés comme camp. L'indemnité de moniteur est basée sur la catégorie de moniteur la plus élevée.

c) Les moniteurs de camp J + S qui *ne sont pas* reconnus comme moniteurs J + S dans la branche sportive correspondante, peuvent être engagés comme moniteurs de camp, mais *pas* comme chef de cours ou moniteur de groupe. Les dispositions fixées sous les points 2.1.1 et 2.1.2 sont également valables pour l'engagement d'un moniteur de camp J + S; il faut respecter notamment les prescriptions concernant la grandeur des groupes et l'engagement d'un nombre suffisant de moniteurs de groupe qualifiés. Dans ce sens, le moniteur de camp J + S ne peut être engagé et indemnisé que pour les parties du cours qui sont considérées comme camps. L'indemnité de moniteur est calculée ensemble avec celle des autres moniteurs J + S selon les directives générales.

Nouveau tarif pour les denrées alimentaires

Le tarif a dû subir quelques modifications qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 1976. Les personnes intéressées peuvent demander le nouveau tarif aux services cantonaux pour Jeunesse + Sport.

Remise et revision des manuels du moniteur

A cause de l'augmentation des taxes postales (frais de remboursement), nous avons été obligés de fixer de nouveaux tarifs pour la remise de la partie technique du manuel du moniteur. Ces nouveaux tarifs, entrés en vigueur le 15 décembre 1975, sont les suivants:

	Avec classeur	Contenu sans classeur
Cours de moniteurs 1 ou cours d'introduction	10 fr.	—
Revisions partielles avec le bon	—	10 fr.
Revision dans les CP / CM 2 / CM 3	—	15 fr.
Vente	20 fr.	15 fr.

Dans le cas de revisions partielles, l'EFGS peut ordonner la remise gratuite des documents révisés.



Gymnastique aux agrès et à l'artistique, jeunes gens

Révision du manuel du moniteur

Vous pouvez obtenir *gratuitement*, au moyen de ce bon, les documents revus et complétés. La revision comprend notamment les nouveaux documents d'examen.

Les moniteurs et monitrices intéressés sont priés d'inscrire leur nom et leur adresse sur ce bon et de l'envoyer dans une enveloppe affranchie ou «affranchi à forfait» à:

Office central fédéral des imprimés et du matériel
3000 Berne

Les commandes sont exécutées jusqu'au 30 avril 1976. Les experts recevront ces documents automatiquement et n'ont donc pas besoin de remplir le bon ci-dessous.

Dr



49f

Révision gym. art. et aux agrès JG

Bon Valable jusqu'au 30 avril 1976

Pauschal frankiert
Affranchi à forfait



Schweizerische Bundeskanzlei
Eidgenössische Drucksachen-
und Materialzentrale

Chancellerie fédérale suisse
Office central fédéral
des imprimés et du matériel

3000 Bern



Volleyball

Informations pour candidats moniteurs 1

«L'entraîneur reste un élève jusqu'à la fin de ses jours»

1. Organisation et structure

Jeunesse + Sport est une institution qui, placée sous la direction de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport ainsi que des Services cantonaux J + S, offre à la jeunesse la possibilité d'exercer une activité sportive sous la conduite de moniteurs compétents. La formation générale des moniteurs J + S s'effectue hiérarchiquement selon 3 degrés: moniteurs 1, 2 et 3. Elle est entièrement prise en charge par l'institution J + S qui, en plus:

- paie les déplacements
- alloue une indemnité
- remet des documents didactiques
- assure le moniteur contre les accidents et la maladie

En contrepartie, le moniteur s'engage à déployer une activité dans sa branche, de manière à faire bénéficier les jeunes gens (filles et garçons) de 14 à 20 ans de la formation qu'il a reçue dans la pratique d'une activité sportive selon des buts bien définis.

Le moniteur ainsi que son organisation (société) reçoit alors une aide de la Confédération sous forme:

- d'indemnisation
- de subside d'organisation
- de documents didactiques (films)
- de matériel de prêt: ballons, filet, etc.
- d'assurance contre les accidents et les cas de responsabilité civile

La Fédération suisse de volleyball (FSVB), en vertu d'un contrat, assume, avec J + S, la formation des moniteurs J + S et des entraîneurs FSVB. La FSVB reconnaît ainsi les moniteurs 1 J + S de la branche volleyball comme entraîneurs 1 de la FSVB; il en va de même pour les autres degrés de formation. En fait, ces cours de formation sont aussi les seuls cours de formation d'entraîneurs de la FSVB.

Le programme général de ces cours prévoit une préparation:

- technique
- tactique
- de condition physique
- psychique
- méthodologique
- théorique
- administrative

Le cours de moniteurs 1 dure de 4 à 6 jours, avec un minimum de 32 heures d'enseignement.

2. Publication

La publication des cours de formation paraît dans la revue «Jeunesse et Sport», ainsi que dans la revue mensuelle officielle de la FSVB «Le Journal». Chaque service cantonal J + S transmet également tous les renseignements utiles à ce sujet.

3. Inscription

Chaque candidat à un cours de formation de moniteurs doit s'inscrire au moyen d'un formulaire conçu à cet effet.

Chemin à suivre:

1. Demander le formulaire d'inscription au Service cantonal J + S ou au chef de la branche.
2. Le remplir très lisiblement. Chaque rubrique demande une réponse précise et complète. Très souvent, la sélection qui intervient par la suite se base sur l'abondance et la précision des renseignements obtenus. (Les étrangers y joindront une copie du permis d'établissement.)
3. Adresser ce formulaire au Service cantonal J + S du canton de domicile au moins 2 mois avant le début du cours.
4. S'attendre à recevoir 4 semaines avant le début du cours une confirmation de participation sous forme d'une convocation. Il peut arriver que certains candidats, régulièrement inscrits, soient refusés par manque de place ou pour qualification insuffisante.

4. Conditions d'admission aux cours de moniteurs 1 J + S

- être âgé de 18 ans au moins
- être de nationalité suisse ou, pour les étrangers, posséder un permis d'établissement (joindre une copie)
- déployer une activité soutenue dans la pratique du volleyball:
 - expérience de la compétition
 - maîtrise technique suffisante
 - bonne condition physique, de manière à supporter un effort intense durant plusieurs jours
- activité de moniteur: *seuls ceux qui ont la ferme intention de déployer une activité sérieuse de moniteur après l'obtention du brevet sont habilités à s'annoncer à un cours de formation.*

Examen d'entrée

Pour s'assurer que les candidats possèdent, à l'entrée au cours, un bagage technique suffisant, un examen correspondant pourra être exigé le premier jour ou avant le début du cours.

Cet examen a une valeur sélective; le candidat qui ne remplit pas les conditions minimales requises verra ses chances d'obtenir la qualification de moniteur fortement réduites. Lorsque les lacunes seront trop manifestes, le candidat ne sera pas autorisé à continuer le cours.

Il n'y a pas de compensation entre les épreuves. Les 3 «minimums» doivent être atteints.

Exigences

Réussir

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| — 10 passes par le haut contre le mur | — 10 passes |
| — 6 services libres (selon règlement) | — 5 services |
| — 6 manchettes | — 4 manchettes |

Le candidat se trouve sur la ligne de fond; le moniteur, depuis la ligne des 3 m, lui lance correctement le ballon; celui-ci le lui renvoie. Le moniteur doit pouvoir saisir le ballon sans bouger les pieds.

5. Examen de moniteur

L'examen de moniteur débouche sur les notes, s'échelonnant entre 4 et 1, obtenues dans les matières suivantes:

- 4 = très bien
- 3 = bien
- 2 = suffisant
- 1 = insuffisant

Réussi: 8 à 16 points sans note 1

Non réussi: 7 points et moins, ou une note 1

a) Technique

La note finale de cet examen est la moyenne résultant de 2 appréciations.

- la note donnée pour l'examen de la branche sportive 1
- la note donnée pour l'appréciation de l'expérience en tant que joueur

b) Méthodologie

- préparation écrite d'une leçon comprenant 2 thèmes (échauffement et phase de performance) et enseignement d'une partie de cette leçon (facultatif).

c) Condition physique

- exécution de l'examen spécifique D (voir annexe)

d) Théorie

- réponse à 1 questionnaire traitant de 20 problèmes sur la branche (technique, tactique, règlement, principes d'entraînement et d'enseignement).
- réponse à 1 questionnaire traitant de 20 problèmes administratifs J + S.

6. Qualification

Les résultats de l'examen de même que l'appréciation de la direction du cours sont déterminants pour la réussite du cours.

Certificat de moniteur: si le moniteur suit pour la première fois un cours de formation J + S, le Service cantonal J + S de son canton de domicile lui remet un certificat de moniteur J + S. S'il en possède déjà un, il doit le présenter à l'entrée au cours. La direction du cours y inscrit alors directement les références de participation.

7. Reconnaissance par la FSVB

Le moniteur 1 J + S qui désire recevoir la reconnaissance d'entraîneur 1 de la FSVB envoie le talon de la feuille «Reconnaissance équivalente J + S/FSVB» ainsi que les différentes pièces demandées à la personne mentionnée. Cette feuille est distribuée par la direction du cours.

8. Droit d'activité du moniteur

Le moniteur reconnu est habilité à déployer une activité de chef de groupe dans les cours de la branche sportive volleyball (aide-entraîneur). Il ne peut être responsable et organiser un cours que dans certains cas précis: instituteur, moniteur J + S 2 ou 3 d'une autre branche, autres cas exceptionnels (lorsque, dans la région ou dans le club, il n'y a pas encore d'autres moniteurs 2 ou 3).

Adresses utiles

Chef de la branche J + S volleyball
J.-P. Boucherin EFGS
2532 Macolin, tél. (032) 22 56 44

Secrétariat de la FSVB
Case postale
5200 Brugg, tél. (056) 41 57 61

Chef du département Instruction FSVB
Roger Miserez
Service cantonal des sports
Case postale 995
2001 Neuchâtel, tél. (038) 22 39 35

Sous réserve de modifications des prescriptions générales ou propres à la branche sportive.

Camp olympique de la jeunesse, Montréal 1976

Journée suisse J + S

Mode de sélection de l'ANEP pour le camp olympique de la jeunesse à Montréal et pour le camp de la jeunesse ayant lieu en Suisse au mois d'octobre 1976

Droit de participation

Toutes les jeunes filles et tous les jeunes gens nés en 1956, 1957 et 1958 qui, durant la période du 1er janvier 1975 au 31 mars 1976, ont participé à trois cours J + S ou plus dans au moins deux branches sportives différentes et qui ont rempli les conditions pour l'obtention de la distinction J + S.

Dates

Samedi 22 mai 1976. En cas de participation nombreuse également le dimanche 23 mai 1976.

Lieu

Macolin, Ecole fédérale de gymnastique et de sport.

Sélection

1. *Camp olympique de la jeunesse à Montréal:*
13 jeunes filles et 13 jeunes gens (à l'occasion des Jeux olympiques d'été du 13 juillet au 3 août 1976)
2. *Camp de la jeunesse suisse du 11 au 17 octobre 1976 au Kerenzerberg:*
35 jeunes filles et 35 jeunes gens.

Tirage au sort

Chaque participant(e) choisit une discipline sportive dans au moins 3 des 4 groupes de disciplines à choix et la communique lors de l'inscription. Celle ou celui qui, dans chacune des 3 disciplines à choix, se classe dans le premier 60 pour cent, participera au tirage au sort final. Un classement séparé sera établi pour les jeunes filles et les jeunes gens, dans lequel l'âge du participant ne sera pas pris en considération. Ce classement sera affiché sur chaque emplacement de concours. Les participants pourront le consulter afin de connaître leurs résultats et rangs.

Programme sportif

- Groupe de disciplines à choix I
Cross, course d'orientation, natation
- Groupe de disciplines à choix II
Athlétisme (100 m/saut en longueur/poids)
- Groupe de disciplines à choix III
Basketball, football, handball, volleyball
- Groupe de disciplines à choix IV
Slalom en forêt (en cas de mauvais: piste d'obstacles en salle).

Particularités des différentes disciplines

Groupe I

- Cross
env. 3 km pour les jeunes filles
env. 4 km pour les jeunes gens
- Course d'orientation
env. 3 km (9 postes) pour les jeunes filles
env. 3,5 km (10 postes) pour les jeunes gens
- Natation
300 m nage libre

Groupe II

Organisation selon le règlement de concours J + S pour l'examen de branche sportive 1. Evaluation selon les barèmes J + S à 100 points pour jeunes filles et jeunes gens.

Disciplines:

- course de 100 m
- Saut en longueur
- Lancement du poids

Groupe III

— Basketball

- Dribble et tir en foulée
- Tir au panier

— Football

- Course navette contre la montre avec balle
- Tir de penalty (11 m)
- Tir de précision en lob (but à 30 m)

— Handball

- Habileté avec maniement du ballon
- Tir contre le mur
- Tir direct au but

— Volleyball

- Combinaison passes-manchettes
- Service

Groupe IV

Slalom en forêt

20 - 30 portes (arbres en forêt)

Terrain légèrement en pente

Temps de course environ 60 secondes

Inscription

Au moyen des bulletins d'inscription jaunes disponibles auprès des services cantonaux pour Jeunesse + Sport et du comité «Jeunesse» de l'ANEP. L'inscription est à envoyer, accompagnée du carnet J + S, au service cantonal pour Jeunesse + Sport jusqu'au 31 mars 1976.

Inscription aux cours de moniteurs 2 et 3

Nous avons malheureusement constaté à plusieurs reprises que les feuilles d'inscription ne sont pas remplies avec le soin voulu, ce qui rend la sélection très difficile.

Nous prions par conséquent tous les candidats et candidates à une formation supérieure, dans leurs propres intérêts, de donner des indications précises sur la feuille d'inscription, notamment sous le point 3.2:

- Formation de moniteur déjà acquise dans la branche sportive
- Activité de moniteur déjà exercée dans la branche sportive
 - Les indications doivent se limiter à la branche sportive en question
- Activité de moniteur dans J + S; indiquer le cours de branche sportive et la fonction assumée; se laisser confirmer les indications par le service cantonal J + S sous le point 10

- Activité de moniteur exercée dans l'éducation physique à l'école, le sport scolaire ou le sport des apprentis: indiquer exactement le genre et la durée de l'enseignement dans la branche sportive correspondante; se laisser confirmer les indications par la direction de l'école ou l'inspecteur de gymnastique sous le point 9 et demander des recommandations
- Activité de moniteur exercée en dehors de l'école et de J + S. Confirmation de l'organisation concernée sous le point 9; uniquement admis aux cours de moniteurs J + S organisés par les fédérations ou en commun par l'EFGS et une fédération.

Les feuilles d'inscriptions peuvent être demandées aux services cantonaux J + S qui vous donnent tous les renseignements complémentaires que vous désirez obtenir et qui acceptent également les inscriptions.

Les chefs de branche de l'EFGS

Communications des chefs de branche



Ski

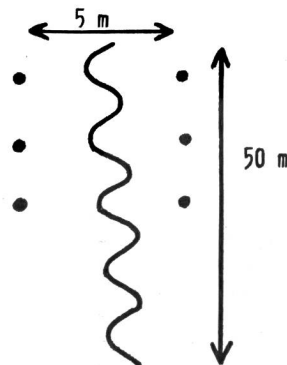
Les examens de la branche sportive ont subi quelques changements dont il a été tenu compte dans la nouvelle édition du manuel du moniteur. Toutefois, une erreur a été découverte à la page 230 concernant l'examen de branche sportive 3 A et nous prions tous ceux qui possèdent les nouveaux documents de bien vouloir procéder à la correction suivante:

1.3 Virages sur la pente (neige haute); si impossible, alors sur piste bosselée

Les virages doivent être enchaînés, mais leur déclenchement est laissé au libre choix des candidats.

1.4 Virages courts

Couloir jalonné dans le sens de la pente.



Le chef de la branche: Christophe Kolb